



Car surfing / Surf de véhicule

Information à l'intention des citoyens

{ *fiche info* }

Que dit

LA LOI ?

QU'EST-CE QUE LE *CAR SURFING*?

Le *car surfing* ou surf de véhicule consiste à :

- prendre place sur un véhicule en mouvement ;
- prendre place dans l'espace de chargement d'un camion ou d'un *pick-up* ;
- s'agripper à un véhicule en mouvement ou se faire tirer ;
- prendre place dans un sofa, sur une planche à roulettes, un traineau ou tout autre objet relié ou attaché à un véhicule en mouvement.

QUI PEUT ÊTRE SANCTIONNÉ?

Le conducteur
Le propriétaire consentant du véhicule utilisé

QUELLE EST LA SANCTION?

Permis de conduire suspendu immédiatement
Véhicule saisi immédiatement
Amende de 1 000 \$ et 12 points d'inaptitude si reconnu coupable

La personne qui fait du *car surfing*

Permis de conduire suspendu immédiatement
Amende de 1 000 \$ et 12 points d'inaptitude si reconnu coupable

Saviez-vous que?



Un conducteur impliqué dans un épisode de *car surfing* peut être poursuivi au criminel et encourir une peine pouvant aller jusqu'à la prison à perpétuité.